

/CS  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 90-378 du 4 Décembre 1990

portant nomination de Monsieur Saturnin  
Koaovi SOGLO, en qualité d'Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la  
République du Bénin près la Confédération  
Helvétique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de  
l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi  
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle  
dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant  
Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du  
Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement  
de Transition ;
- VU le Décret N° 90-185 du 20 Août 1990 portant attributions, Organi-  
sation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopéra-  
tion ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

.../...

D E C R E T :

Article 1er.- Monsieur Saturnin Koaovi SOGLO, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la Confédération Helvétique avec résidence à BONN.

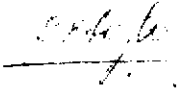
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Décembre 1990

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

Mathieu KERÉKOU

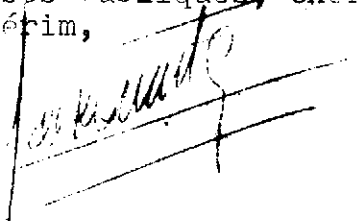
Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Pour le Ministre des Finances absent, le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques, chargé de l'intérim,

  
Théophile NATA

  
Fatiou ADEKOUNTE

Ampliations : PR 4 PM 4 MCA 4 CS 2 SUG 4 MF-MAEC 8 AMBASSADE 2  
IMPRESSES 2 AUTRES MINISTERES 15 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE  
3 BCP 1 IGE 3 DCCT 1 GCONB 1 BN-DAN 2 JORB 1.-